

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**Séance du 8 novembre 2021**

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi huit novembre deux mille vingt et un à dix-sept heures 30 minutes, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

**Convocation** de M. Michel BREUILH en date du 2 novembre 2021

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Étaient présents : 19**

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES (visio), Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

**Objet : 1.2- Attribution de subventions pour encourager la réhabilitation des logements communaux (PLH : fiche action n°3)**

**Le Bureau,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget principal,

Vu les objectifs du PLH,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau,

Vu la demande d'aide de la commune de St Pardoux la Croisille pour accompagner la réhabilitation d'un appartement situé en centre bourg avec isolation des plafonds et isolation des murs par l'intérieur,

Vu le plan de financement de l'opération,

Vu l'avis de la commission habitat réunie en date du 27 septembre 2021,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) approuve la participation de 3 302,00 € au profit de la commune de St-Pardoux-la-Croisille pour la réhabilitation d'un logement communal situé en centre bourg.

2°) autorise le Président à signer tous documents en lien avec cette opération ;

3°) la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal.

Fait et délibéré le 8 novembre 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Michel BREUILH

